



COMMUNIQUE

Anniviers, le 20 novembre 2020

CORONAVIRUS (COVID 19)

Malgré la baisse amorcée des nouveaux cas de COVID-19, leur nombre est encore trop élevé. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé de prolonger jusqu'au 13 décembre 2020 à minuit les mesures cantonales actuellement en place.

Dans le but de soutenir les autorités cantonales et fédérales, la Commune d'Anniviers adapte également ses mesures.

1) *Recommandations OFSP*

Vous trouverez les recommandations à appliquer de manière stricte par toute la population et ce, indépendamment de l'âge, via le lien suivant : <https://ofsp-coronavirus.ch/>.

2) *Infrastructures communales (Nouveau)*

La **bibliothèque** est **fermée**.

La **piscine de Zinal** est **fermée**.

La **patinoire de Vissoie** est **ouverte** avec les mesures suivantes :

- ✓ Port du masque obligatoire
- ✓ 10 personnes maximum sur la glace
- ✓ En cas d'affluence, 1h maximum sur la glace

3) *Rassemblements*

- **Manifestations privées et publiques : 10 personnes au maximum et masque obligatoire.**

4) *Tourisme (nouveau)*

- Le port du **masque est obligatoire** dès l'âge de 12 ans, dans tous les **espaces clos accessibles au public** (commerces, administrations, offices de tourisme).
- Le Conseil d'Etat a délégué aux communes la tâche visant à déterminer les zones dans lesquelles le port du masque est obligatoire en toutes circonstances à l'extérieur. Compte tenu de la situation jugée préoccupante en Anniviers, le Conseil municipal a décidé du **port du masque obligatoire à l'extérieur dans tout le centre de Vissoie**, ainsi qu'aux **arrêts de bus de la vallée**.
- Les **cafés, restaurants, pubs, tea-rooms, oenothèques** seront **fermés**.
- Les **Offices de tourisme** de la vallée sont tous ouverts. Les mesures de protection préconisées par l'OFSP ont bien évidemment été prises.

5) **Transports publics : bus, remontées mécaniques**

Le **port du masque est obligatoire** à bord des bus et des installations de remontées mécaniques. Des concepts de protection doivent être établis par les transports publics et les remontées mécaniques.

6) **Infrastructures de plein air**

Vous pouvez consulter la situation des chemins pédestres et itinéraires via le lien suivant <https://www.valdanniviers.ch/fr/infos-live-122.html>.

Les **places de pique-nique et places de jeux** sont **ouvertes**, mais attention : les **rassemblements de plus de 10 personnes** sont **interdits**.

7) **Administration communale**

Tous nos guichets communaux sont ouverts, mis à part celui de proximité de Grimentz, fermé momentanément.

Le **port du masque y est obligatoire**. Des solutions hydro-alcooliques sont mises également à votre disposition à l'entrée.

Si le déplacement dans l'un des guichets ne s'avère pas nécessaire, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à notre administration soit par email à info@anniviers.org ou par téléphone au 027/476.15.00.

8) **Scolarité obligatoire**

L'année scolaire se déroule aussi normalement que possible dans tous les degrés, avec des classes complètes, selon le temps scolaire ordinaire, mais en appliquant des plans de protection propres à chaque degré. Le **port du masque est obligatoire** dans tout le centre scolaire. Toutes les informations nécessaires ont été transmises aux parents d'élèves.

Le Directeur du centre scolaire se tient bien évidemment à disposition pour tout renseignement (Frédéric Zuber 027/476.15.16, directeur@ecoleanniviers.ch).

9) **Structure d'accueil/UAPE**

Le port du **masque est obligatoire pour accéder à la crèche**.

Vous pouvez contacter Mme Christelle Crettaz, Responsable de la structure d'accueil, au 027/476.15.12 ou par mail à creche@anniviers.org, pour tout complément.

10) **Eglise (Nouveau)**

Les **services religieux pourront avoir lieu** dans le respect strict des règles sur la distanciation sociale et l'hygiène ainsi que des plans de protection avec un **maximum de 50 personnes**.

11) **Economie**

Pour tous les prestataires de services et entreprises, le port du **masque est obligatoire en permanence sur les lieux de travail clos** (y compris dans les véhicules).

Par ailleurs, pour que nos commerces, prestataires de services et entreprises puissent avoir une chance de perdurer, nous en appelons au bon sens et à la responsabilité des consommateurs. Cela passe par de petites actions telles que :

- Favoriser les entreprises et commerces locaux.
- Renoncer à des achats en ligne sachant que les mêmes produits sont disponibles proches de votre logement, contribuant ainsi à conserver des emplois.
- Favoriser une économie générant moins de déplacements et ainsi plus propice à un environnement durable.

Nous précisons que ces mesures sont amenées à évoluer en fonction de la situation et conformément aux instructions fédérales et cantonales consultables sur www.vs.ch.

Nous vous sommes d'ores et déjà reconnaissants d'être tous solidaires en respectant scrupuleusement les consignes fédérales et cantonales afin de limiter la propagation de ce virus.

Administration communale d'Anniviers